

## Communiqué de presse

### CAPIMED

---

**3,20 %** C'est le rendement net attribué en 2015 par CAPIMED, le complément de retraite facultatif (loi Madelin) géré en capitalisation par la CARMF.

Les performances financières de 2015 permettent en effet à la CARMF de délivrer un taux de rendement très supérieur au taux moyen des contrats en euros (2,3 %) et à celui des principaux assureurs dans le secteur de la santé. La valeur de service du point est relevée de 0,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2016, progression nettement supérieure à l'inflation en glissement annuel à fin 2015 (+ 0,2 %).

Au total, au 31 décembre 2015, les actifs se répartissent de la manière suivante : obligations d'Etats : **15,5 %**, obligations d'émetteurs privés : **44,1 %**, obligations convertibles et produits structurés : **26,5 %**, actions : **3,8 %**, gestion alternative : **0,3 %**, fonds diversifiés : **5,3 %** et OPCVM monétaires : **4,5 %**.

Le contrat CAPIMED permet aux médecins et à leurs conjoints, de créer leur rente à leur rythme tout en bénéficiant d'une performance financière garantie et régulière, d'une liberté de choix de cotisations, d'une déductibilité fiscale des cotisations versées et le tout avec des frais très réduits.

En 2016, les adhérents peuvent faire varier leurs cotisations comme ils le souhaitent, entre le montant minimal de **1 261 €** en option A et **2 522 €** en option B, et un maximum de dix fois ces montants : **12 610 €** en option A et **25 220 €** en option B.

Enfin, le contrat CAPIMED **c'est 0 € de frais de gestion sur l'épargne gérée** et des frais très faibles sur les cotisations ou sur le paiement des rentes (**2,5 %** et **2 %** respectivement).

---

Quelques statistiques au 31 décembre 2015 :

Âge moyen des adhérents :	Nombre d'adhérents :
Option A : 57 ans.	Option A : 1 205.
Option B : 58 ans.	Option B : 914.
79,17 % des adhérents ont entre 51 et 65 ans.	

---

*La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (125 000 cotisants, 86 000 prestataires). Elle recueille chaque année 2,4 milliards d'euros de cotisations (médecins +caisses maladies) et verse 2,3 milliards d'euros de prestations, les excédents sont affectés aux réserves et servent à payer la compensation nationale.*

Contact presse :  
Service communication - Grégoire Marleix  
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23  
E-mail : [communication@carmf.fr](mailto:communication@carmf.fr)